

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 27 novembre 2023 à 18 h 30.

Sont présents : La mairesse Lyne Boulanger, Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Guillaume Landry, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du greffier du 24 novembre 2023 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, greffier-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2023-336 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 27 novembre 2023. Il est 18 h 34. **ADOPTÉ**

2023-337 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que modifié. **ADOPTÉ**

2023-338 APPORT SPÉCIAL PISCINE INTÉRIEURE POLYVALENTE LOUIS-ST-LAURENT

CONSIDÉRANT QUE bien des leaders de la MRC du Haut-Saint-François envisagent depuis plusieurs années de doter le territoire d'une infrastructure aquatique intérieure;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative viendrait répondre à un besoin récurrent manifesté par la population de la MRC et de la Ville de East Angus dans différents sondages et consultations;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative constitue un projet collectif rassembleur qui contribuera à l'attractivité des municipalités de la MRC du Haut-Saint-François;

CONSIDÉRANT QUE cette initiative fait l'objet d'une collaboration étroite de la MRC, le Ville de East Angus et le Centre de services scolaire des Hauts-Cantons (CSSHC), afin que la piscine intérieure soit construite sur le terrain de la Polyvalente Louis-St-Laurent;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de East Angus a pris des engagements financiers et d'accessibilité touchant la réalisation de la piscine et l'ensemble du complexe sportif;

CONSIDÉRANT QUE le Comité du complexe sportif et du loisir de la MRC a tenu des travaux exhaustifs d'analyse et a présenté le 10 mai 2022 au Conseil de la MRC ses recommandations pour la réalisation de ce projet.

Il est résolu à l'unanimité

QUE la Ville de East Angus renouvelle son appui formel et engagé pour la création et la construction d'une piscine intérieure collective sur les terrains de la Polyvalente Louis-St-Laurent, en collaboration avec le Centre de services solaire des Hauts-Cantons;

QUE la Ville de East Angus confirme son apport spécial de 60 000 \$ pour ce projet via une quote-part additionnelle. **ADOPTÉ**

2023-339 TARIFICATION COUR MUNICIPALE DE EAST ANGUS

ATTENDU QUE la Cour municipale dessert des municipalités et la M.R.C. du H.S.F. depuis 1975 tant sur le plan des règlements municipaux que sur le plan de la perception des taxes;

ATTENDU QUE le coût des services a été modifié le 5 décembre 2016 (résolution Ville de East Angus 2016-334);

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Guillaume Landry

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la Ville demande aux municipalités qui adhèrent à la Cour municipale la tarification suivante pour l'utilisation des services de la Cour municipale de East Angus pour l'année 2024 soit 5.39\$ par habitant et de 3 210 \$ pour la MRC du Haut-St-François, tel que fixé par le décret 1433-98 du 27 novembre 1998, modifié par le décret 7736 du 13 décembre 2000. **ADOPTÉ**

2023-340 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE la séance soit levée. Il est 18 h 42. **ADOPTÉ**

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Greffier-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom

2023-338 Apport spécial piscine intérieure polyvalente Louis-St-Laurent